

REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

**DECRET N°100/089 DU 21 JUILLET 2022 PORTANT NOMINATION D'UN  
AUMONIER MILITAIRE EN CHEF A L'ETAT-MAJOR GENERAL DE LA  
FORCE DE DEFENSE NATIONALE DU BURUNDI**

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,**

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi Organique n°1/21 du 27 juin 2022 portant Modification de la Loi Organique n°1/04 du 20 février 2017 portant Missions, Organisation, Composition, Instruction, Conditions de Service et Fonctionnement de la Force de Défense Nationale du Burundi ;

Vu la Loi n°1/09 du 13 novembre 2020 portant Modification de la Loi n°1/08 du 28 avril 2011 portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;

Vu le Décret n°100/011 du 06 février 2018 portant Missions, Organisation, Composition et Fonctionnement de l'Etat-Major Général de la Force de Défense Nationale du Burundi et de ses Composantes ;

Vu le Décret n°100/007 du 28 juin 2020 portant Révision du Décret n°100/037 du 19 avril 2018 portant Structure, Fonctionnement et Missions du Gouvernement de la République du Burundi ;

Vu le Décret n°100/111 du 30 novembre 2020 portant Révision du Décret n°100/158 du 05 novembre 2018 portant Missions et Organisation du Ministère de la Défense Nationale et des Anciens Combattants ;

Vu le Décret n°100/118 du 21 avril 2021 portant Statut des Aumôniers Militaires de la Force de Défense Nationale du Burundi ;

Vu le dossier administratif de l'intéressé ;

Sur proposition du Ministre de la Défense Nationale et des Anciens Combattants ;

**DECRETE :**

**Article 1 :** Est nommé Aumônier Militaire en Chef à l'Etat-Major Général de la Force de Défense Nationale du Burundi :

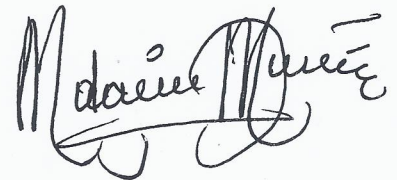
**Aumônier Principal de Première Classe Fulgence KAMUNTU, SA0007 de la matricule.**

**Article 2 :** Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

**Article 3 :** Le Ministre de la Défense Nationale et des Anciens Combattants est chargé de l'exécution du présent décret qui entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Gitega, le 21 juillet 2022

Evariste NDAYISHIMIYE.-



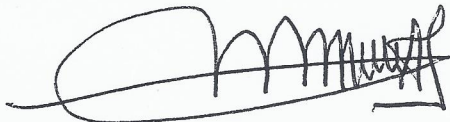
PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

LE PREMIER MINISTRE,



**Alain-Guillaume BUNYONI**  
Général de Police.

LE MINISTRE DE LA DEFENSE NATIONALE  
ET DES ANCIENS COMBATTANTS,



**Ir Alain Tribert MUTABAZI.**